

Sommes-nous en danger à proximité des antennes de téléphonie mobile ?

Une réunion publique était organisée samedi par un collectif d'habitants qui s'oppose à l'implantation d'une antenne relais Free au cœur du village de Neuville-Saint-Vaast. Le principe de précaution est invoqué face aux risques pour la santé avec la propagation des ondes électromagnétiques.

PAR LAURENT BOUCHER
lboucher@lavoixdunord.fr

NEUVILLE-SAINST-VAAST.

1 Un problème de santé publique ?

Les antennes fleurissent partout, en ville et à la campagne, et les oppositions se multiplient contre des installations trop proches des habitations, des écoles... « La réglementation s'appuie sur des normes qui ne nous protègent de rien, elles servent aux opérateurs pour s'installer où ils veulent », résume Janine Le Calvez.

La fondatrice et coprésidente de l'association Priartem (Pour rassembler, informer et agir sur les risques des technologies mobiles) était invitée à décrire les risques sanitaires liés à l'exposition aux ondes électromagnétiques. La représentante de l'organisation non gouvernementale (ONG), agréée « santé » et « environnement », veut prévenir pour « ne pas se retrouver dans vingt ans avec les scandales comme ceux de l'amiante, du tabac... » Et de souligner « l'importance du coût social en termes de santé publique ».

2 Que disent les études ?

Janine Le Calvez appuie son argumentaire sur des études scientifiques mettant en avant « des signaux de risques cancérigènes » et « un impact » sur le sommeil, la fertilité masculine, la santé des enfants en phase de développement, en cas d'exposition trop importante.

Des risques sanitaires qui appa-



Janine Le Calvez, de l'association Priartem, a détaillé les risques sanitaires liés à l'exposition aux ondes électromagnétiques. La contestation avait été forte dans le village.

raissent « bien en dessous des normes », fixées sur les « effets avérés. Le principe de précaution n'est pas respecté, battons-nous pour le faire appliquer. » Comme le préconise l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES), qui « demande de revoir la façon dont les normes sont fixées ».

3 Concertation ou pas ?

Les antennes dérangent près de chez soi, mais les villageois comme les citoyens revendiquent le besoin d'une bonne

« La réglementation s'appuie sur des normes qui ne nous protègent de rien, elles servent aux opérateurs pour s'installer où ils veulent. »

qualité de réseau pour leurs activités professionnelles et leurs loisirs.

Réponse de Janine La Calvez : « Nous incitons les maires au maximum à la concertation avec

la population. »

À Bully-les-Mines, la municipalité s'est associée à un collectif d'habitants pour contrôler autant que possible les projets d'implantation d'antennes qui se sont succédé. Avec « l'objectif de mutualiser les mâts », a exposé Pascal Fouquart.

À Neuville-Saint-Vaast, au contraire, la commune n'a rien organisé pour éviter un nouveau conflit, six ans après un projet d'antenne Orange torpillé par les riverains. « On avait proposé une

dizaine d'emplacements possibles autour de Neuville, rien n'a bougé », a déploré le leader de la fronde d'alors. ■



Un projet neuvillois contesté

Un agriculteur soucieux en premier lieu d'avoir du réseau pour ses besoins professionnels, David Fournier, a accepté l'implantation d'un mât haut de 27 m sur son terrain, moyennant en plus des retombées financières.

Il y a un an, des habitants ont fait signer une pétition (496 signatures à ce jour) contre cette implantation trop proche des lieux de vie.

L'équipement de Free Mobile va être érigé « à 120 m de la cité des Mutilés, 60 m de la maison de retraite (MARPA) et 300 m d'une microcrèche », détaille un repré-

sentant du collectif Antenne Neuville.

L'ANTENNE FREE EN FONCTION PROCHAINEMENT

L'absence de communication municipale en amont du projet alors que David Fournier est adjoint au maire a posé question. Le projet privé n'était soumis qu'à une simple déclaration préalable de travaux, validée par le maire après consultation technique de la communauté urbaine d'Arras. Jean-Pierre Puchois affirmant qu'il ne pouvait pas légalement s'y opposer.

La mairie est attaquée au tribunal administratif, mais après le rejet de la requête en référé (examen du dossier en urgence), Free a prévu de mettre en service l'antenne ces prochaines semaines, avant le jugement sur le fond. « On va avoir l'antenne, se résout Georges Lecocq, porte-parole du collectif d'habitants. Mais demain, on aura quoi d'autre sur ce mât ? La 5G, une autre antenne Orange », enrage-t-il.

Sa demande au maire : la création d'une commission extra-municipale pour étudier démocratiquement les projets. ■



David Fournier (au fond de la salle) est intervenu pour expliquer sa position.

ET NOTRE MOBILE ?

Un résident de la maison de retraite neuvilloise, âgé de 90 ans, demande avec un brin d'ironie ce qui est le plus dangereux : la proximité de la future antenne Free ou l'usage de son téléphone portable ? « Les deux », répond Janine Le Calvez. Sauf qu'on ne peut pas se passer de son téléphone (dont elle recommande un usage raisonnable) alors qu'on peut implanter une antenne à distance des lieux de vie, au moins dans un village entouré de champs.

CONFLIT



Comme dans beaucoup de communes, l'installation d'une antenne relais provoque de vives réactions.

Le projet de l'antenne Free divise le village

NEUVILLE-SAINT-VAAST La réunion publique s'est déroulée samedi 27 janvier dans une ambiance électrique

Le Collectif anti-antenne de Neuville-Saint-Vaast fait face à une salle comble, pour le moins hétérogène : habitants opposés, indécis, mais aussi conseillers municipaux et Jean-Pierre Puchois, le maire. Les premiers mots donnent le ton : « Free prévoit d'installer, à proximité des habitations, une antenne de 27m de haut. » Et le cahier de doléances est chargé : craintes pour le patrimoine historique de la ville, inquiétudes pour la santé, interrogations sur la nécessité d'une installation téléphonique ou encore sur la dévalorisation que subiraient les habita-

tions proches. « Notre pétition a recueilli 496 signatures, dont 446 étaient issues de Neuville, soit 36% de la population », explique Georges Lecocq. Une demande est faite : construire plus loin, dans les champs.

LA MAIRIE VISÉE

Le débat commence et le ton monte. Outre le projet, un autre objet de frustration se dessine : le rôle de la mairie. « Le maire aurait pu légalement s'opposer. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ? », interroge un membre du Collectif. Jean-Pierre Puchois intervient alors : « Beaucoup de gens

se plaignent du manque de réseau. Des médecins reçoivent des appels en retard. » Aussi, des suggestions alternatives ont bien été formulées mais l'opérateur a refusé et, le terrain étant privé, la mairie ne pouvait intervenir. Un problème qui en soulève un autre puisque le terrain en question appartient à David Fournier, également membre du conseil municipal. Il n'en faut pas plus pour que des mots fassent écho : « conflit d'intérêts. »

Difficile de trancher ce qui est devenu une affaire de justice et devrait être jugée courant 2018. ■

ÉLISE VINIACOURT

QUESTIONS A...



DAVID FOURNIER,
PROPRIÉTAIRE
DU TERRAIN

« Il y a beaucoup de jalousie »

Que pensez-vous de cette réunion et de la position du Collectif ?

De nos jours, tout le monde possède un téléphone portable. Ce que je vois sur Neuville, c'est que les téléphones chauffent plus car ils ne

captent pas bien. Je trouve qu'il y a plus de danger à avoir un téléphone qui mouline plutôt qu'une antenne qui émet entre 0.5 à 1 volt par mètre. Cette présentation était simplement un procès du téléphone.

N'y avait-il pas un autre terrain disponible pour l'antenne Free ?

Quand Free est venu me voir, je leur ai proposé un autre terrain, plus éloigné et en hauteur. Pour éviter tout conflit d'intérêts, je leur ai proposé à titre privé. Ils ont refusé car, aujourd'hui, avec la 4G et, bientôt, la 5G, les antennes ont besoin d'être plus proches des habitants.

Que pensez-vous des reproches qui vous sont faits ?

Je pense qu'il y a beaucoup de jalousie. Si je reviens sur les chiffres donnés pour la pétition, j'ai retiré les personnes qui l'ont signée plusieurs fois ou encore ceux qui n'étaient pas de la commune et on tombe à 22 %, un chiffre qui correspond à la liste des opposants. Je suis d'accord sur le préjudice esthétique que peut représenter cette antenne, mais quand le projet s'est dessiné, j'ai envoyé un courrier à tous les Neuvilleois, leur disant que je restais ouvert à la discussion. Jamais personne ne m'a appelé pour s'opposer au projet.